

Un **Vélo à Assistance électrique** c'est :



- Un moteur d'une puissance nominale de 250w.
- Une assistance qui se coupe au-delà de 25km/h.
- Ou si l'on arrête de pédaler.
- Une étiquette d'homologation sur le cadre.
- Un VAE **débridé n'est plus un VAE**

